

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École secondaire Gaétan-Gervais
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-09-24
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :

Nom de la direction de l'école : Wassila Yalla

Membre du personnel enseignant : Michelle Chartrand, Jeffrey Karanfil

Membre du personnel non-enseignant : Loubna El Harrak

Nom du parent, tuteur ou tutrice :

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Béatrice Khemiss

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Karine Boucher et Lydie Rusika

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (Novembre, février et mai)	Échéancier
<p>Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 50 % de classes</p> <p>Les élèves démontrent une connaissance des pratiques réparatrices.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation SCP (Soutien au comportement positif) - Formation aux pratiques réparatrices - CAP sur les cercles proactifs (22 octobre 2025) - Enseignement explicite aux élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions et par des mises en situation fictives. 		23-09-2025 Fin nov. 2025 Octobre 2025 Mai 2026
<p>Pourcentage de classes qui intègrent l'enseignement explicite des valeurs et les attentes comportementales à l'aide des matrices : 50 % de classes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement explicite des valeurs selon le calendrier proposé par les services des ESB. - Enseignement des attentes comportementales à l'aide des matrices. 		Octobre 2025 Mai 2026
<p>Les parents de l'école sont informés des ateliers offerts. Nombre de parents participants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des ateliers destinés aux parents 		Promotion régulière

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Formation Zenetude	Atelier pour les élèves de 12 ^e année	Atelier offert par la travailleuse sociale	Octobre 2025
Littératie en santé mentale			
Estime de soi	Atelier pour les 9 ^e et 10 ^e	Équipe en santé mentale	5 nov. et 3 déc. 2025
Ateliers sur la cybersécurité	Présentation du CFGT aux élèves	Atelier offert par le CFGT	Date à venir
Série - Lutte contre le racisme : Islamophobie/Antisémitisme	Formation à tout le personnel de l'école par le service des ESB	Présentation en direct Capsule et activités en direct	JP du 26 sept. Et 24 oct. 2025
Formation : Éducation et sensibilisation envers les communautés autochtones	Formation à tout le personnel de l'école par le service de l'ÉDAU	Capsule ÉDAU	JP du 24 octobre 2025
Ateliers sur la traite sexuelle	Formation sur la lutte contre la traite sexuelle – Activités pour les élèves de la 7 ^e à la 12 ^e		JP du 24 octobre 2025
Cybersécurité	Campagne de formation et de sensibilisation	Formation autonome du service informatique	JP du 24 octobre 2025
Stress des tests et des examens Le défi du changement Lors des cours de Littératie en SM	Atelier pour les 9 ^e	Équipe en santé mentale	17 décembre 2025
Formation ASIST	Personnel ciblé développe des compétences de gestion en santé mentale	Formation en présentiel	15 et 16 octobre 2025

Communauté de pratique pour les leads en équité et droits de la personne - Harmony Mouvement	Campagne « Les mots comptent »	Formations, ateliers interactifs, abordant l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion pour tous les membres de la communauté.	Selon la progression de la mise en œuvre du programme
Trousse de prévention et de promotion de la vie			
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Expliquer l'intimidation; Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; Expliquer les différentes formes d'intimidation; Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année. 	<u>la présentation sur l'intimidation</u> : cette présentation est à adapter à l'âge des élèves et au profil de la classe.	Présentation	Novembre
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> :	Formation sur la « violence en milieu de travail »	En ligne - Autoformation	JP du 26-09-2025

<ul style="list-style-type: none"> Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; <u>Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi;</u> Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la <u>5_207_Violence_au_rtavail_dir_adm</u> Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école; Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois d'octobre et revue de la <u>NPP 144.;</u> Partage du PPIMI dans le TEAMS de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école. 			31 octobre 2025
<p><u>Communication à l'intention des parents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (<u>voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles</u>). 	Présentation Site Web Hebdo.	Réunion du Conseil d'école Site Web Communication hebdomadaire	Novembre 31 octobre

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100 % de classes...	-Enseignement des droits de la personne dans toutes les classes de 7e et 8e année -Utilisation des matrices pour l'enseignement explicite des comportement positifs -Utilisation du calendrier des valeurs		Octobre Octobre 2025 – mai 2026
Pourcentage du taux d'assiduité : 95 % de classes	Suivi de l'assiduité des élèves (équipe d'assiduité) Suivi auprès des parents		Rencontre chaque mois
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 90 % de classes...	Approche réparatrice (cercles proactifs, relationnels, check-in, check-out) -Formation sur les pratiques réparatrices offerte par la CP -Formation sur les sujets sensibles offerte par le Conseil		Octobre 2025 – mai 2026
Réduction du langage discrimination verbale, par ex., intimidation verbale	Campagne « Les mots comptent » - Harmony Mouvement		Octobre 2025 - mai 2026

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (Novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui participent à toutes les activités systémiques du Conseil – voir le	Chaque classe participe à au moins une activité reliée à		Octobre 2025 – juin 2026

<p>Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 80 % de classes</p>	<p>chaque thème du calendrier systémique. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Preuves d'apprentissages sont visibles dans la salle de classe. • Horaire établi par la direction pour que toutes les classes puissent participer 		
<p>Une leçon par semaine est donnée à tous les élèves de l'école</p>	<p>Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule • https://bit.ly/39AXOJD • Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - https://bit.ly/3zvWqm4 		<p>Novembre 2025 – mai 2026</p>
<p>Participation au concours Artmonie</p>	<p>Participation au concours Artmonie: En équipe, brisons les stéréotypes !</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visiter le site du concours Artmonie MY SITE - Informations générales (weebly.com) • Voir les critères de sélection et les formats • Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école; • Sélection d'une œuvre par cycle (préscolaire, primaire, moyen, intermédiaire et secondaire) • Soumettre une œuvre par cycle en utilisant le lien : 		<p>Novembre2025</p>

[Formulaires de soumission et vérification - MY SITE \(weebly.com\)](#)

- Vote du public

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASE).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
 - Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
 - Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
 - Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
 - Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
 - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
 - Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le EAV ou le Teams de l'éducation autochtone;
 - Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);
 - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
 - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
 - Avec l'appui des responsables de l'éducation autochtone, désigner un membre du personnel comme ambassadeur ÉDAU (Éducation autochtone) pour contribuer à tisser des relations avec les communautés autochtones environnantes, ainsi qu'assurer l'utilisation des ressources et l'inclusion respectueuse des Premières Nations, Métis et Inuit dans l'école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d'échange avec les CP, responsables ÉDAU et partenaires autochtones);
 - Faire un rappel pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
 - Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture;
 - Encourager la réflexion, les questions; **Outil d'autoréflexion sur l'humilité culturelle à l'intention des professionnels** ;
 - Utiliser un enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté ;
 - Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences et les guider dans le développement d'une sensibilité culturelle) ;
 - Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves; Ateliers : My Blueprint: enquête Qui suis -je? Excursions SMSO (Commencer par soi-même? Où est-ce qu'on trouve comment initier?);
 - Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
 - Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
 - Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
 - Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;

- Exploiter une variété de ressources en littératie, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
 - Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
 - Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
 - Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons être l'inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas les nôtres;
 - Forum des jeunes;
 - Monde le son.
- **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ;**
 - Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
 - Participation à la journée : Invitons nos jeunes au travail (élèves de 9^e année);
 - Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle;
 - Fête d'automne;
 - Festival d'hivers;
 - Fête GAGE;
 - Saint-Valentin;
 - Semaine de l'éducation;
 - Semaine de la francophonie;
 - Semaine de la santé mentale.
 - Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
 - Club de soccer pour les 7^e et 8^e féminin;
 - Club de soccer pour les 7^e et 8^e masculin;
 - Club de soccer pour le 9^e et 12^e féminin;
 - Club de soccer pour le 9^e et 12^e masculin;
 - Club de basketball féminin pour les 7-8;
 - Club de basketball masculin pour les 7-8;
 - Club de basketball féminin pour les 9^e à 12;
 - Club de basketball masculin pour les 9^e à 12;
 - Club de ballon-volant féminin pour les 7-8;
 - Club de ballon-volant masculin pour les 7-8;
 - Club de ballon-volant féminin pour les 9^e à 12;
 - Club de ballon-volant masculin pour les 9^e à 12;
 - Club de natation;
 - Club de course de fond;
 - Club d'athlétisme;
 - Club de badminton de 9^e à 12;
 - Club de hockey 7-8;
 - Cœur de GAGE;
 - Comité éco-école;
 - Club de lecture;
 - Alliance;
 - Club d'art;
 - Conseil étudiant;
 - Club d'improvisation ;
 - Club robotique;

- Club annuaire;
 - Club photo;
 - Club Crossfit;
 - Club de danse;
 - Club donjons and dragons;
 - Alliance autochtone;
 - Club téléGage;
 - Club de Muralathon;
 - Club d'échecs
 - Midi musique.
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**
 - Activités provinciales du réseau jeunesse de la FESFO
 - Participation au projet provincial VisionArt
 - Participation aux ligues de sports liés à la liste des clubs ci-dessus
 - Participation aux activités du CFGT

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
<p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <p>➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; 	Au besoin

- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire;
- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*);
- Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation;
- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;
- Créer un plan de sécurité de l'élève;
- Appel à la police.
- Référer l'élève vers des organismes comme :
 - [Jeunesse, j'écoute;](#)
 - [Tel-jeunes;](#)
 - [LGBTQ Youth LINE;](#)
 - [Black Youth Helpline;](#)
 - [+FORT](#) -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation;

[Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits \(24 heures\).](#)

<p>➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire. 	<p>Au besoin</p>
<p>➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, 	<p>Au besoin</p>

	<p>créer un sondage et présenter ses résultats);</p> <ul style="list-style-type: none">- Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;- Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;- Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école;- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;- Intervention des travailleurs sociaux;- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);- Élaborer un plan d'intervention;- Élaborer <u>un plan de soutien du comportement</u> (déterminer un plan de	
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; <p>Appel à la police</p>	
--	--	--

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100% du personnel	Utilisation des cercles réparateurs pour résoudre des conflits.		
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS : 80% du personnel	Consignation des écarts de conduite sur le Forms partagé.		
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 60% du personnel	Interventions en fonction du tableau décisionnel de l'école.		

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat

scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
<p>➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aller voir un adulte de confiance. ○ Dénoncer les actes en utilisant : ○ Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou; ○ Le Forms pour le signalement des incidents de l'école. <p>➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; ○ Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I; ○ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école; ○ Remplir le formulaire en ligne : Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident; ○ Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : PROCÉDURE DE SIGNALLEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H; ○ Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos 144 et 145 et les Directives administratives no 3,204; ○ Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires - Signalement anonyme des actes d'intimidation et de discrimination https://forms.office.com/r/hRaKkgaDku

- trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).
- Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :
- Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
- Communiquer avec la direction de l'école
 - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
 - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;

- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](http://Ateliers pour les parents (csviamonde.ca))